

RÈGLEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES
(DÉPLACEMENTS PÉRISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE,
ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES & ETUDES DIRIGÉES)
MODIFICATIONS

Madame Anabelle SALA, expose au conseil municipal que :

Par délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2001, les principes relatifs à l'organisation des services municipaux proposés aux élèves des écoles primaires durant les temps périscolaires ont été posés, à savoir :

- les transports scolaires,
- la restauration scolaire,
- les études dirigées.

Il a été nécessaire de procéder à des modifications de ce règlement par délibérations des 24 novembre 2004, 25 juin 2008, 30 mars 2011, 28 mars 2012, 09 avril 2014, 1^{er} avril 2015, 07 juillet 2017, 03 avril 2019, 29 juin 2022 et 26 novembre 2024.

Ce règlement souligne les droits et devoirs des utilisateurs de ces services qui n'ont aucun caractère obligatoire, mais possèdent une vocation sociale et éducative.

Aussi, compte tenu des évolutions administratives, techniques et réglementaires récentes, une modification et une mise à jour du règlement des temps périscolaires est donc nécessaire :

- **Dossier Unique Interactif (DUI) :** Prise en compte de l'évolution du Portail Famille, le DUI remplaçant désormais l'ancienne fiche sanitaire.
- **Restauration scolaire :** Modification des modalités d'application du tarif majoré en cas d'absences non prévues. Les repas du jour et, le cas échéant, du lendemain en cas d'absence prolongée, peuvent désormais être facturés au tarif normal selon les situations.
- **Accueil des enfants à besoins spécifiques :** Précisions sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap, pouvant être suivis par un professionnel médico-social ou paramédical.
- **Animations périscolaires :** Mise en place d'un atelier supplémentaire axé sur l'apprentissage de langues étrangères.
- **Code de bonne conduite :** Interdiction stricte de l'usage des montres connectées durant les temps périscolaires. Ce code de bonne conduite s'appliquera également lors des classes transplantées.
- **Protection des données :** Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il est proposé au conseil municipal de valider le règlement des Temps Périscolaires modifié et actualisé qui entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2026/2027.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVILLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve les modifications du règlement des Temps Périodiques ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

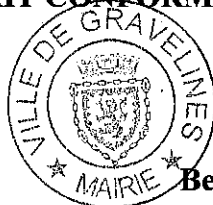
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de Séance,



Julien VEYER

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 JUIN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUIN 2026